

Commission permanente du comité de massif - réunion du 4 septembre 2012 -

Révision du schéma de massif Point d'étape sur le volet Europe-transfrontalier

A l'instar de l'actuelle période de contractualisation 2007-2013, au moins 3 fonds et 4 outils communautaires seraient appelés à intervenir, pour la période 2014-2020, sur le massif pyrénéen :

1. le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre des 3 programmes régionaux mais aussi de l'objectif « coopération territoriale européenne » (ce dernier s'attachant à soutenir les coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales),
2. le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER),
3. le Fonds Social Européen (FSE).

A noter : pour la période actuelle, les programmes relevant du FEDER avaient été élaborés au niveau régional. Dans le cas du FEADER et du FSE, il s'est agi en revanche de programmes nationaux qui ont fait l'objet de déclinaisons particulières dans chaque région.

Ainsi, le FEADER, au-delà du programme de développement rural dit « hexagonal » (PDRH, couvrant l'ensemble du territoire métropolitain - hors Corse - et composé d'un socle commun applicable dans l'ensemble des régions), a donné naissance à 21 volets régionaux (ou « DRDR », documents régionaux de développement rural). Le DRDR est le document de référence pour la mise en œuvre des aides du PDRH dans chaque région, tenant compte de la spécificité de celle-ci au travers des priorités définies.

Contexte communautaire et calendrier prévisionnel d'élaboration des programmes

Depuis 2011, ont commencé à paraître les premiers éléments de cadrage pour la période 2014-2020, marquant le début d'un long processus de définition des règles (processus qui est donc en cours et qui se poursuivra encore pendant plusieurs mois, au minimum) :

- publication du cadre financier (fin juin 2011) et des projets de règlements (octobre 2011) ;
- publication du cadre stratégique commun (CSC), qui précise les orientations des programmes et les mesures d'articulation entre fonds/programmes (mars 2012).

Les négociations en cours (Conseil et Parlement européen) portent principalement sur :

- Le budget : 336 Mds d'euros prévus à ce stade pour la cohésion (FEDER dont Coopération Territoriale Européenne (CTE) / FSE / FEADER)
- Les règlements, notamment la concentration thématique et la dimension territoriale des programmes.

Le calendrier prévisionnel de préparation et d'adoption des programmes est le suivant :

Date limite	Niveau Etats / UE	Niveau régional
Octobre 2012		Réalisation des diagnostics territoriaux stratégiques inter-fonds
Décembre 2012	Accords de partenariat (entre les différents Etats - dont l'Etat français - et l'Union européenne)	
Mars 2013	adoption du cadre financier / paquet réglementaire	
Juin 2013		Transmission des PO régionaux
Octobre 2013		Transmission des PO CTE (en particulier le POCTEFA transfrontalier, intéressant Espagne, France et Andorre)
Décembre 2013	Approbation des PO (hors CTE)	
Mars 2014	Approbation des PO CTE	

Les projets de règlement, publiés fin 2011, fixent un cadre commun à l'ensemble des programmes en termes de thématiques d'intervention. Ces 11 Objectifs thématiques, déclinées en priorités d'investissement, sont les suivants :

1. Développement technologique et Innovation (infrastructures et activités de recherche, innovation)
2. Technologie de l'Information et de la Communication (réseaux / produits et services,...)
3. Compétitivité des PME (esprit d'entreprise, nouveaux modèles d'activités,...)
4. Transition vers une économie à faible émission de CO2 (énergies renouvelables, efficacité énergétique,...)
5. Adaptation aux changements climatiques (changements climatiques, prévention des risques,...)
6. Environnement et utilisation durable des ressources (eau, biodiversité, patrimoine naturel et culturel,...)
7. Transports (Réseaux, intermodalité...)
8. Emploi et mobilité (pépinières d'entreprises, services de proximité, initiative locale emploi-formation,...)
9. Inclusion sociale (revitalisation des communautés urbaines et rurales, infrastructures sociales et sanitaires, égalité des chances,...)
10. Éducation / formation
11. Capacité institutionnelles (cette dernière priorité concernant seulement certains pays de l'Union européenne, mais pas la France)

Les impératifs de concentration thématique (afin de prévenir les risques de saupoudrage) ne sont pas identiques selon les programmes et sont actuellement l'objet des discussions menées au niveau communautaire. A ce stade, et pour ce qui est du FEDER en particulier, les propositions actuelles sont les suivantes :

- PO FEDER régionaux : 80 % des fonds concentrés sur les objectifs n°1, 3 et 4 (dont au moins 20 % sur l'objectif 4),

- PO CTE : 4 objectifs thématiques au choix parmi les 11 objectifs listés ci-dessus (éventuellement 5 en l'état des négociations).

<p>Pistes de travail et premières propositions envisagées à ce stade pour la période 2014-2020</p>

Au regard des discussions en cours au niveau communautaire et du calendrier de mise en œuvre de la préparation des programmes (notamment concernant les accords de partenariat entre les Etats et l'UE), les participants aux ateliers du groupe Europe – Transfrontalier ont pointé la **difficulté d'avancer des propositions concrètes concernant les champs d'intervention des futurs programmes** au profit des politiques du massif.

Plusieurs constats ont toutefois émergé des discussions :

- une relative « dilution » des politiques de massif dans l'ensemble des politiques publiques, notamment communautaires ;
- une non concordance des échelles territoriales du massif et du programme transfrontalier Espagne – France – Andorre (accentuant ce déficit de lisibilité) ;
- la difficulté, pour certains acteurs de dimension modeste, de mener des projets soutenus par les fonds européens au regard des contraintes administratives et financières que cela suppose ;
- une certaine perplexité quant à la possibilité de reconduire à l'avenir certains financements européens dont avaient bénéficié jusqu'alors les Pyrénées (exemple des aides FEDER au tourisme)
- les attentes potentielles vis-à-vis d'un nouvel instrument européen, annoncé en matière de développement local (ITI ou investissement territorial intégré), ayant pour principe et ambition de soutenir (avec le concours inter-fonds du FEDER et du FSE, par exemple) des approches multidimensionnelles et intersectorielles, dans des territoires dotés d'une stratégie intégrée de développement (pourquoi pas une montagne avec son schéma de massif ?).

L'existence de thématiques d'intérêt commun aux zones de massif et au territoire éligible au POCTEFA, tels que l'environnement et le patrimoine, s'inscrivant de manière « naturelle » dans le champ des objectifs proposés par l'Union Européenne, a également été mise en évidence par les participants.

Ces constats amènent à proposer les « résolutions » suivantes.

1. **Affirmer l'identité du massif dans les documents de programmation** des politiques communautaires de niveau régional ou interrégional par :
 - la mise en œuvre, a minima, d'un axe spécifique « massif » au sein d'un programme opérationnel régional FEDER (voire d'un programme opérationnel spécifique, comme celui dont ont bénéficié le Massif Central et les Alpes au cours de la période 2007-2013) ;
 - une plus grande intégration et reconnaissance de la spécificité « massif » dans le programme transfrontalier (cf. le point 4 ci-après).
2. **Harmoniser les stratégies d'intervention des programmes régionaux**, dans le sens d'une prise en compte coordonnée des politiques de massif.
3. **Favoriser le principe de subsidiarité**, afin d'élargir le périmètre des porteurs de projets de coopération aux structures et projets de faible envergure (distinction à faire entre le financement

de « micro-projets » - dévolus à l'article 6 de la convention interrégionale et aux seuls moyens de l'Etat et des régions - et celui de projets d'envergure, financés au titre de la CTE).

4. **Investir les thématiques de coopération d'intérêt commun** aux zones massifs et hors massifs (biodiversité, adaptation au changement climatiques, patrimoine,...).